

Direction
de l'enseignement
scolaire

Service
Des formations

Sous-direction
des enseignements des
écoles et des
formations générales
et technologiques des
collèges et lycées

Bureau des collèges

DESCO A2
n° 2006-004
Affaire suivie par
Martine Giacometti

Téléphone
01 55 55 13 42
Fax
01 55 55 38 92

Mél : martine.giacometti
@education.gouv.fr

110 rue Grenelle
75007 Paris 07 SP

Paris le 10 MAR 2006

Le Ministre de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la recherche

à

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Mesdames les inspectrices et messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et
directeurs des services départementaux de
l'éducation nationale

Mesdames et messieurs les chefs
d'établissements

Mesdames et messieurs les correspondants
académiques et départementaux sécurité
routière

Objet : Education à la sécurité routière – organisation des épreuves des attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) niveaux 1 et 2 et de l'attestation de sécurité routière (ASR) pour l'année 2006.

Ref : mes lettres DESCO A2/ n° 2005-0295 en date du 17 octobre 2005 et n° 2005-0299 en date du 24 novembre 2005.

Par courriers cités en référence, je vous ai informé qu'une application informatique dite « TEST @ssr » devait remplacer les supports papiers et vidéos utilisés lors du passage des épreuves de sécurité routière lors de la prochaine session 2006.

Sa mise en œuvre progresse. **Cependant, il m'est apparu raisonnable de prévoir un délai supplémentaire pour la mise en œuvre du déploiement de ce nouvel outil multimédia qui devait initialement s'effectuer aux environs de mars 2006.**

J'ai pris cette décision pour tenir compte des éléments suivants :

- l'application « test @SSR » peut se contenter de configurations modestes mais il semble que certains établissements ne disposent pas d'un nombre suffisant de machines permettant aujourd'hui une organisation sereine des épreuves.

Je demande d'une part, aux académies d'effectuer un état des lieux exhaustif des machines présentes sur le réseau pédagogique des EPLE, et d'autre



part aux chefs d'établissements concernés de procéder d'ores et déjà à l'actualisation de leur parc informatique et à l'achat de casques audio.

- l'application « test @SSR » s'appuyant sur la mise en œuvre effective de SCONET (extraction des listes d'élèves...), il m'apparaît préférable que ces deux applications soient opérationnelles de manière concomitante.

Par conséquent, le déploiement final de cette application aura lieu à l'automne 2006, après une phase de tests dans un certain nombre d'académies pilotes.

Tout est mis en œuvre pour que la nouvelle procédure soit effective dès le 1^{er} janvier 2007.

La session 2006 constituera donc une étape intermédiaire avant le déploiement de la nouvelle application. Le contenu des épreuves, pour tous les niveaux concernés (ASSR1, ASSR2, ASR), sera réalisé à partir de vidéos constituant le volet multimédia de la future application, sous la forme d'un DVD. Celui-ci sera adressé aux environs du mois d'avril 2006 à tous les établissements d'enseignement concernés. Il permettra de réaliser une dernière fois le passage des épreuves collectivement et offrira par ailleurs la possibilité d'une épreuve de rattrapage. Enfin, les chefs d'établissement pourront délivrer directement aux candidats les attestations au nouveau format.

Une circulaire définissant les modalités d'organisation des épreuves est en cours d'élaboration et vous sera adressée prochainement.

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur de l'enseignement scolaire

Roland DEBBASCH